



Ambassade d'Italie
Tunis

Visa Schengen pour Tourisme (V.S.U) Visa Schengen Uniforme

Le visa de tourisme, permet au citoyen Etranger, ayant l'intention de voyager pour un court Séjour (- de 90j) d'entrer en Italie ou dans d'autres pays de l'Espace Schengen.

Formalités pour une demande de visa Tourisme

(Vous devez vous présenter **en personne muni de la documentation mentionnée ci-dessous, en Italien ou en Français, en original plus une photocopie**) :

- A Formulaire de demande de Visa impérativement rempli et signé.
- B Passeport en cours de validité (supérieur de Six mois à la durée du séjour) et carte de Séjour pour les ressortissants étrangers qui résident en Tunisie.
- C Une photo récente d'une semaine (1 semaine) fond blanc format passeport
- D Copie des derniers Visas
- E Réservation du billet aller et retour;
- G Des justificatifs prouvant la disponibilité du Logement (réservation d'hôtel, invitation modèle dichiarazione garenzia eo alloggio et doc identité de l'invitant,.. etc.)
- H un extrait de compte de 6 mois
- I Assurance médicale de voyage valable pour toute la période de validité du visa ayant une Couverture minimale de 30.000 Euros pour les dépenses relatives à une hospitalisation D'urgence et les frais relatifs au rapatriement.

J - Les justificatifs vis-à-vis votre activité professionnelle :

1- si vous êtes fonctionnaire ou salarié (une attestation de travail, un titre de congé, votre Carné CNAM et historique de Cnss ou attestation d'affiliation Cnrps, vos trois derniers bulletins de salaires,)

2-a- si vous êtes chef d'entreprise (les statuts de votre société, L'enregistrement au journal officiel (JORT), la patente, les 6 dernières quittances d'impôts, registre de commerce votre Carné CNAM et historique de Cnss)

2-b- si vous êtes commerçant (la patente, les 6 dernières quittances d'impôts, registre de commerce ,votre Carné CNAM et historique de Cnss)

3- si vous avez une profession libérale (une attestation professionnelle, la déclaration au conseil d'ordre, la patente et les 6 dernières quittances d'impôts, votre Carné CNAM et historique de Cnss)

4- si vous êtes retraité (votre attestation de retraite ou celui de votre conjoint, votre Carné CNAM)

5- si vous êtes sans profession (un extrait de naissance Apostillé, une prise en charge + doc prouvant le revenu du conjoint et carné CNAM et historique de Cnss du conjoint)

6- pour les enfants et étudiants mineurs accompagnant les parents (un certificat de présence scolaire, un extrait de naissance Apostillé, une autorisation parentale et une prise en charge + doc prouvant ressources des parents et carné CNAM et historique de Cnss des parents)

7- pour les enfants et étudiants voyageant seuls (un certificat de présence scolaire, un extrait de naissance Apostillé, une autorisation parentale et une prise en charge + doc prouvant ressources des parents, votre Carné CNAM et historique de Cnss des parents).

8- pour les enfants mineurs qui participent aux programmes d'accueil à caractère touristique-humanitaire approuvé par « le Comité de sauvegarde des mineurs étrangers » ils doivent se munir du (consentement à l'expatriation de la part de celui qui exerce l'autorité parentale ou de la part du tuteur ; l'autorisation écrite du même comité).

NB : Le visa touristique ne permet pas de travailler, de poursuivre des études ou de solliciter un permis de séjour en Italie.

ATTENTION :

Nous vous prions également de prendre note que les pièces listées dans le présent document sont toutes exigibles dans le cadre d'un visa Tourisme, l'absence de l'une de ces pièces peut avoir des conséquences négatives sur l'évaluation de votre demande.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées sans entrainer la délivrance automatique d'un **visa**.

Nous vous invitons donc à fournir tous les documents manquants dans les 48h.

Conservez les originaux qui sont susceptibles d'être demandés par les autorités des Frontières lors de l'arrivée dans l'espace Schengen.